

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	14
Votants	15
absents	01
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt six Le 30 Mars à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 Avril 2026
PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis, REBEYROL Elodie, TOURNAIRE Florent, FORT Sylvette, GODEY Christelle, BRU Thierry, MAILLY Caroline, POLLET Maxime, RIPAULT Catherine, PORTES Patrick, MULLER Bénédicte, RIGAUD François, ROUACH Anne-Marie, GOURVENNEC Stéphane
ABSENTS : VIEILLEFOSSE Vincent.
PROCURATIONS : VIEILLEFOSSE Vincent à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : FORT Sylvette

OBJET : Vote du budget annexe 2026 Activités Economiques

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,

Conformément à l'article L.2312-2 du Code Générale des collectivités territoriales, les crédits sont votés par chapitre.

Il est soumis à l'examen du Conseil Municipal le projet du budget établi pour 2026.

La commune vote donc son budget annexe **Activités Economiques** en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du compte financier unique (CFU) 2025, de l'affectation de ces résultats.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe Activités Economiques 2026.

Activités Economiques	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	106 086,91 €	106 086,91 €	133 175,21 €	133 175,21 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget annexe 2026 Activités Economiques, par chapitre budgétaire.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 30/04/2026
LE MAIRE, Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260430-2026-035-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026
Publication : 06/05/2026

